



PROGRAMME DE FORMATION

G91-Dirigeants d'Epl : quelle responsabilité civile et pénale ?

(référence G91)

Objectifs

- Connaître les principes de la responsabilité civile et pénale
- Identifier les risques civils et pénaux existants
- Mettre en place les moyens pour y faire face

Public

Dirigeant d'Epl

Prérequis

Connaître ses devoirs et obligations en tant que dirigeant

Méthodes et support

Exposés théoriques illustrés d'exemples, échanges avec les participants. Un support de cours dématérialisé sera transmis à chaque participant. Un quiz final d'évaluation des acquis est proposé aux participants.

Durée

1,00 jour(s)

7:00 heures

Informations complémentaires

Intervenant

Formation animée par le responsable Droit des Affaires - SCET

Parcours formation

- Directeur d'Epl

Point fort

Une de nos formations qui bénéficie d'un des meilleurs taux de recommandation de la part de nos participants

Organisation :

- Contact : halima.houari@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 42

- Formation en présentiel dans une salle équipée (écran vidéo, paper-board) à la SCET ou chez un prestataire spécialisé ERP (Etablissement Recevant du Public)

- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





Suivi et évaluation :

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)
- Évaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (Formaeva)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr



Contenu

Les acteurs de l'entreprise

- Actionnaires
- Dirigeants mandataires et sociaux
- Salariés

Responsabilité civile versus responsabilité pénale

- Les définitions juridiques
- Responsabilité civile : personne physique et personne morale
 - Responsabilité contractuelle
 - Responsabilité délictuelle
 - L'engagement de la responsabilité des dirigeants sociaux
- Responsabilité pénale : personne physique et personne morale
 - Les conditions de la mise en oeuvre
 - Principales infractions
 - Points de vigilance

Les délégations

- Délégations de signature et délégations de pouvoirs
- Définitions, différences
- Conditions de fond et conditions de forme
- Illustrations jurisprudentielles
- Contenu et forme